



N° 693
31-05-2003



ORGANISME du Syndicat National de l'Enseignement Public - FSU

25 mai

ÉNORME !

*Pour de vraies
négociations
sur nos propositions
... maintenir
la pression*



Poursuivre et amplifier la mobilisation



Certains l'espéraient, d'autres le redoutaient ! Ce dimanche 25 a marqué un temps extrêmement fort de mobilisation de tous les salariés, du public certes, mais aussi du privé.

Pour l'ensemble des manifestants et des organisations syndicales, aussi bien à Paris qu'en province, cette démonstration devait faire comprendre au gouvernement que le temps des vraies négociations était enfin venu et que d'autres choix étaient possibles.

Sur les retraites bien sûr, mais aussi sur la décentralisation, sur le budget et le devenir des services publics, la participation des personnels de l'éducation nationale a été particulièrement forte et remarquée.

Enseignants, mais aussi TOS, COPSy, assistantes sociales, médecins, étudiants et lycéens, se sont mobilisés pour refuser les régressions sociales proposées par le gouvernement.

Face à ce mouvement de masse le gouvernement a choisi le blocage, la rigidité, l'autoritarisme, l'archaïsme de méthodes dignes d'un autre temps.

Ce mouvement, largement soutenu par la population, se heurte à un refus total d'écoute qui s'apparente à un dogmatisme profond en décalage total avec ce qui fonde et unit la société française.

Face à cette obstination, la mobilisation va continuer à monter.

Dans de nombreux secteurs, des appels à la grève ont été lancés (transports, impôts, etc.).

Dans l'éducation, après plus de six mois de mobilisation et avec une intensité particulière ces dernières semaines, personne ne se voit d'arrêter avant d'avoir été entendu.

Les remises en cause que portent les projets Ferry, Fillon, Raffarin sont trop importantes, elles attaquent de façon

tellement fortes les bases même de ce qui fonde les valeurs communes de notre société, qu'elles nous engageraient sur un retour en arrière de plusieurs dizaines d'années.

C'est pourquoi, le SNEP, avec la FSU, appellent tous les collègues à poursuivre et à renforcer les mobilisations dans l'unité de tous et ce, dès le **mardi 27 mai**, à débattre, aussi bien avec les collègues, que les parents, mais aussi à se tourner vers la population, vers les élus pour convaincre qu'on doit et qu'on peut gagner.

Non le 25 n'était pas un baroud d'honneur mais le début d'une mobilisation qui doit être encore plus importante. Il est des batailles qui, si elles ne sont pas menées, ouvriront la voie à d'autres réformes encore plus dures (sécurité sociale, services publics, etc.).

Alors « **TOUS ENSEMBLE** » pour obliger le gouvernement à retirer ses projets et ouvrir de véritables négociations.



LIBERATION



L'HUMANITÉ



LE PARISIEN



édito

"L'égoïsme de certains..."



C'est par ces termes que François Fillon balaie d'un revers de main les luttes que mènent les salariés pour préserver leurs retraites. Ces "certains" sont bien sûr les fonctionnaires, salariés fortunés par excellence qu'il oppose aux "maçons et couvreurs" sous entendant que eux ne se battraient pas. Vision bien commode en désignant des boucs émissaires pour défaire un front revendicatif qui monte furieusement et qui remet en cause la logique des propositions gouvernementales. L'idée d'imposer d'autres choix est une idée qui gagne les consciences et c'est bien ce qui effraie notre ministre. Que ne pense-t-il pas à tous ces revenus, que la presse feint de découvrir aujourd'hui, et qui portent sur des sommes inimaginables pour ceux qui sont habitués à jouer avec des quantités considérablement plus faibles⁽¹⁾ ! Une autre logique de financement est possible et les propositions que fait Fillon deviennent de moins en moins crédibles même dans les milieux les plus sensibles à ses arguments.

De même sur la décentralisation. Les choix retenus sur le transfert des missions et des personnels, ne tient pas la route.

"Les réformes ne devaient pas se faire sans l'accord des personnels" claironnait le Premier ministre ; pourquoi n'a-t-il pas appliqué ce principe élémentaire dès ses premières décisions, cela lui aurait évité d'affirmer que "la rue ne doit pas commander". L'évidence de tout cela c'est que de vraies négociations devraient s'ouvrir. Et de vraies négociations doivent prendre en compte, comme élément de débat, nos propositions. Des architectures de réformes doivent sauter !

La mobilisation est exceptionnelle. L'action de grève reconductible se consolide ici, rebondit ailleurs, marque des temps de pause là. C'est normal. Un tel mouvement ne peut pas durer sans que chacun ne ressente le besoin, à un certain moment, de faire le point. D'autres proposent le durcissement du mouvement. Nous en sommes d'accord si ce durcissement signifie son élargissement et non son enfermement. C'est l'opinion publique qui est notre meilleure garantie pour nos revendications et c'est pourquoi il faut sans relâche entamer le dialogue avec les parents, les médias, les élus, tous ceux que les questions que nous portons, intéressent. Il y a encore beaucoup de monde à conquérir et la clé de notre succès tient à ce souci de ne pas se couper d'eux. Entre le gouvernement et nos organisations syndicales, la course poursuite s'effectue bien sur ce terrain et c'est pourquoi il faut redoubler d'effort. Le gouvernement a déjà entamé des manœuvres médiatiques, à propos des examens, afin de faire basculer les parents dans son camp⁽²⁾ alors que nos soutiens sont importants et que publiquement, la confiance des salariés dans le camp syndical⁽³⁾ s'accroît.

Dans les jours à venir le conflit va prendre de l'ampleur : les transports⁽⁴⁾, l'équipement, de nombreuses entreprises privées s'organisent pour entrer en grève. Il est clair que cette extension est souhaitable et nécessaire ; les consciences doivent mûrir sur cette question, mais l'exemple du service public d'éducation montre que des développements rapides peuvent avoir lieu. Chacun y travaille.



Dans l'immédiat, la poursuite et l'amplification de l'action, sont la frayeur du gouvernement.

Et c'est comme cela que nous serons pleinement entendus !

Jean Lafontan
Secrétaire Général

SOMMAIRE

- Manifestation du 25 mai p. 2
- Edito p. 3
- Action p. 4
- Ministère des Sports..... p. 5
- Université p. 6
- Et pendant ce temps-là..... p. 6
- Le Contre G8..... p. 6
- UNSS p. 7
- Retraites..... p. 8-9
- Examens..... p. 10
- Bac EPS p. 11
- Rentrée 2003..... p. 12-13
- Conseil d'Etat et Fonction publique..... p. 14
- MGEN..... p. 14
- Contre Pied p. 15

**Les autocollants
de la première page
sont disponibles
au SNEP national**

- 1 - Les grands patrons français gagnent en moyenne 500 fois le SMIC annuel.
- 2 - Le Monde explicite la stratégie du Premier ministre ; il développe une contre-attaque médiatique immédiate sur le blocage des examens "parce que ça peut faire basculer les parents de notre côté" (Le Monde du 21 mai).
- 3 - Retraites : 58 % des français jugent inefficace le plan Fillon, le crédit du gouvernement s'érode. Pour réformer le système des retraites 49 % font confiance aux syndicats, 43 % au gouvernement, 18 % au patronat ! (Le Monde du 21 mai)... Il y a du bon sens.
- 4 - Préavis à la SNCF à partir du 2 juin, à la RATP à partir du 3 juin...

L'action s'élargit !

Ce jour, 22 mai, est marqué par un nouveau temps fort dans l'éducation avec grève et manifestations. Le mot d'ordre a été très bien suivi et de grosses manifestations ont eu lieu. L'intersyndicale vient de décider d'une nouvelle journée d'action pour le mardi 27. Outre ces temps forts qui permettent de regrouper et centraliser les actions, depuis le 13, le monde éducatif a connu un élargissement important des mouvements de grèves reconductibles (entre 2500 et 3000 établissements), même si c'est avec des disparités selon les secteurs ou les niveaux d'enseignement, voire d'un établissement à l'autre dans le même secteur. La caractéristique est bien l'augmentation du nombre des établissements et départements concernés.

■ Des initiatives revendicatives multiples se développent.

Le plus souvent, elles sont orientées vers l'opinion publique (distributions de tracts, réunion avec les parents, avec des travailleurs d'autres secteurs, etc), mais aussi vers l'administration (IA ou rectorat). Elles prennent souvent des formes médiatiquement accrocheuses (enterrement de la partie Nationale d'Education Nationale par ex.). Des initiatives autour des examens se déroulent : le gouvernement porte l'entière responsabilité des blocages et incidents liés à l'exaspération des grévistes et à leur volonté de se faire entendre. Il nous est impossible ici de faire état de l'ensemble des initiatives (nous avons essayé d'alimenter le site d'exemples non exhaustifs). Notons l'augmentation de la répression avec l'utilisation des forces de police de manière souvent très violente (La Réunion, Poitiers,...). Le gouvernement met ainsi de l'huile sur le feu, gageant sur une coupure personnels en lutte/opinion publique.

■ Le SNEP agit pour l'élargissement

La direction du SNEP, depuis deux mois, soutient les mouvements en cours et appelle les collègues à amplifier l'action. Le communiqué du 9 mai 2003 (cf bulletin 692) était clair en ce sens "Le SNEP appelle les enseignants d'EPS à élargir l'action en s'engageant dans la reconduction des grèves dans chaque établissement (chaque service), à rencontrer les différents partenaires concernés et les associer à nos luttes, à convaincre ceux qui aujourd'hui hésitent encore, et contraindre ainsi le Gouvernement à annoncer immédiatement des négociations sur tous les sujets motivant les différentes journées de luttes".

Les appels unitaires des fédérations de l'éducation à développer l'action et leur décision d'organiser des temps forts avec grève (6 depuis depuis la rentrée 2002) ont aidé à l'élargissement et à l'unité.

■ L'action se développe

La journée du 13 sur les retraites a constitué un vrai raz de marée avec près de 2 millions de manifestants. Le gouvernement a réagi en annonçant une séance de négociations dès le 14 avec les confédérations ; notons la non convocation de la FSU (qui n'a pas le statut de confédération) malgré sa représentativité incontestable ! Après un rejet des propositions gouvernementales par l'ensemble des organisations, un ballet bien orchestré aboutissait à la signature de la CFDT et de le CGC. Mais le

notables de la politique gouvernementale ? Les jours et semaines qui viennent le montreront. Mais ne nous faisons pas d'illusion, le pouvoir peut lâcher sur quelques points en espérant faire passer d'autres réformes fondamentales. Les dossiers sont nombreux et lourds, leur base politique est profonde. Toute évolution devra être analysée et jugée par rapport à nos exigences.

Le SNEP se bat pour gagner et considère qu'il faut pour cela obliger, par l'action, le gouvernement à négocier, non sur ses bases mais sur nos propositions. Le SNEP continue d'exiger, avec les collègues, le retrait du projet de décentralisation de personnels de l'EN vers les collectivités territoriales, le maintien du statut des MI-SE, des moyens accrus pour fonctionner dès la rentrée 2003 et un projet de budget 2004



gouvernement ne pouvait sérieusement se targuer d'un protocole dont la signature reste minoritaire parmi les organisations syndicales. D'autant que la CGT, FO, l'UNSA et la FSU confirmaient la manifestation nationale du 25 mai à Paris.

La grève du 19 mai dans les services publics a été un succès en particulier dans l'éducation, avec de fortes manifestations. Décision unitaire était prise le soir même d'un nouveau temps fort le 22.

Des secteurs hors éducation décident actuellement de lancer des mots d'ordre de grèves reconductibles en particulier dans les transports à partir du 26 mai ou du 2 juin. Cela pèse dans le rapport des forces.

■ Obtenir l'ouverture de négociations

Depuis quelques jours, des flottements apparaissent dans la majorité gouvernementale et au gouvernement, qui craignent l'élargissement du conflit jusque là surtout porté par l'éducation nationale. Décideront-ils de réorientations

sur des bases totalement différentes de celles avancées par le premier ministre (augmentation zéro voire baisse par rapport à 2003, 1 fonctionnaire sur deux partant en retraite remplacé, etc.). Quant aux retraites, les miettes distribuées depuis le 13 ne sauraient changer le sens général du texte qui reste inacceptable. Il s'agit bien d'obtenir non pas le maintien du statu quo mais la mise en place d'une réforme prenant en compte les propositions alternatives portées par la FSU et les autres organisations en lutte.

Le syndicalisme porte donc une grande responsabilité dans sa capacité à proposer des alternatives. Le SNEP et la FSU y ont travaillé et sont prêts à en débattre. Il nous faut les faire connaître autour de nous. La bataille de conviction de l'opinion est indispensable, c'est ce à quoi s'emploient de nombreux établissements et secteurs en lutte.

Serge CHABROL
22 mai 2003

La délégation de la FSU a été reçue par Luc Ferry et Xavier Darcos le 20 mai.

Elle a porté les revendications des grévistes sur les cinq principaux dossiers : retrait du projet de transfert des missions et des personnels, abandon des propositions gouvernementales sur les retraites, avenir des aides-éducateurs, des MI-SE, de leur statut et de leurs missions, budget 2003 à revoir pour la rentrée et perspectives budgétaires 2004 pour que l'éducation redevienne une vraie priorité, abandon du projet de loi sur "l'autonomie des universités" pour permettre de rediscuter du dossier.

Les deux ministres ont dû laisser de côté leur proposition d'une réflexion sur le métier d'enseignant et débattre des dossiers présentés par la FSU. Mais ils n'ont apporté aucune réponse de nature à satisfaire les personnels qui sont dans l'action. Ils ont tout renvoyé aux arbitrages du Premier Ministre et à l'après conseil interministériel prévu le 27 mai. Les seules ouvertures minimales qui semblent aujourd'hui possibles portent sur le recrutement des assistants d'éducation et la prise en compte de la pénibilité spécifique de nos métiers dans les retraites. En revanche rien de changé sur le calendrier et le contenu du projet de loi relatif à l'enseignement supérieur.

La FSU estime donc que tout justifie la poursuite de l'action et de la mobilisation. Elle proposera jeudi une rencontre aux autres fédérations de l'éducation.

Nouveau temps fort le 27 mai

FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA-Education

La mobilisation toujours aussi forte des personnels de l'éducation et de la recherche publique appelle des réponses urgentes et précises sur l'ensemble de leurs revendications portées :

- d'une part au plan de l'Education :

- priorité à l'éducation
- retrait du projet de loi sur les transferts des personnels
- MI-SE et aides-éducateurs

- d'autre part au plan des retraites

La FAEN, la FERC-CGT, la FSU, le SGEN-CFDT, l'UNSA-Education exigent l'ouverture de négociations.

Elles s'adressent solennellement au Premier Ministre pour qu'il réunisse au plus vite une table ronde avec l'ensemble des organisations représentatives et apporte les réponses concrètes que les personnels attendent.

Elles appellent les personnels à poursuivre l'action et maintenir la pression.

Le 27 mai, jour de la réunion du comité interministériel sur l'éducation, doit être l'occasion de fédérer encore une fois les actions dans une grande journée de grèves et de manifestations.

La FAEN, la FERC-CGT, la FSU, le SGEN-CFDT, l'UNSA-Education appellent à réussir la manifestation nationale du 25 mai pour l'avenir de nos retraites.

Paris, le 22 mai 2003 16 h 30

Ministère des Sports :

poursuivre l'action

Décider la grève reconductible à partir du 3 juin

Tous ensemble pour obliger le gouvernement à négocier.

Les journées du 13 et 19 mai ont été marquées par une mobilisation particulièrement importante des personnels des ministères chargés de la Jeunesse et des Sports ; les organisations syndicales représentatives des personnels techniques et pédagogiques SNEP et EPA (FSU), SNAPS et SEP (UNSA) ont appelé le 20 mai dans une déclaration commune les personnels à participer aux journées nationales d'action et de manifestation du 22 et 25 mai.

Cependant le gouvernement refuse encore à ce jour d'ouvrir des négociations sur d'autres bases concernant le dossier des retraites. Il prépare un projet de budget 2004 visant à réduire le nombre de fonctionnaires (1 départ à la retraite sur 2 ne serait pas remplacé). Enfin, d'après les informations que nous possédons, de nouvelles mesures de décentralisation pourraient être prises très rapidement par le gouvernement (15 jours à 3 semaines) sans

même consulter les parlementaires ni bien sûr les organisations syndicales. Ces mesures aboutiraient à regrouper dans des "pôles" les services publics de l'Etat sous la tutelle des préfets de région qui verraient leurs pouvoirs renforcés. La disparition des directions départementales Jeunesse et Sports serait ainsi programmée.

Le SNEP estime nécessaire d'élargir et de prolonger la mobilisation.

Il appelle l'ensemble des personnels du ministère des Sports à entrer massivement dans l'action pour obtenir :

- L'ouverture de négociations sur d'autres bases concernant le projet de loi sur les retraites afin de garantir une retraite à taux plein à 60 ans avec 37,5 annuités pour le public et le privé,

- L'arrêt du démantèlement du ministère des Sports et des privatisations de certains services dans les CREPS,

- Un budget 2004 qui réponde aux besoins du



service public de formation et de développement des pratiques sportives.

Grève reconductible dès le 3 juin

Le SNEP prend des contacts avec les autres organisations syndicales du ministère des Sports pour appeler les personnels dans tous les services et établissements à se mettre en grève dès le 3 juin et à se réunir pour décider de reconduire la grève.

D'ores et déjà, une telle décision a été prise par 7 fédérations syndicales de la SNCF et de la RATP.

D'autres secteurs se préparent également à entrer dans l'action.

Pierre DELACROIX

Projet de loi sur l'autonomie des établissements : Ferry met l'université sous la tutelle de personnalités extérieures désignées !

Le gouvernement se livre à une attaque ultra libérale contre la loi SAVARY de 1984. En effet, il s'agit de la mise en concurrence des établissements et de l'éclatement du service public d'enseignement supérieur. Dans le même temps, la Commission européenne a demandé, via l'OMC, aux Etats-Unis "d'ouvrir" (c'est-à-dire privatiser) leur enseignement supérieur. Cherchez la cohérence !

Les Conseils d'orientation stratégique, composés exclusivement de personnalités extérieures désignées par le recteur, le Conseil économique et social régional, les grands organismes scientifiques nationaux et le CA, seraient chargés de donner leur avis sur la politique et l'élection du président. Même la CPU, pourtant favorable à une plus grande autonomie, a jugé "inacceptable" cette proposition. En effet, comment accepter ce déni du fonctionnement démocratique des établissements ?

Concernant la régionalisation, l'article 1 prévoit des conventions de partenariats avec les collectivités territoriales qui porteraient, notamment, sur la formation professionnelle, la recherche, la vie étudiante... Pourquoi pas ? Mais il est également indiqué que la coopération peut s'étendre à la gestion du patrimoine immobilier et à la mise en commun de ressources humaines ; ça n'est pas rien et mériterait, au moins, un débat et un cadre réglementaire pour garantir les conditions d'égalité entre les régions et les établissements. Le gouvernement ne veut pas de débat puisqu'il a déjà prévu de faire passer en force le projet au Parlement avant l'été. Il ne s'agit pas de s'opposer par principe à toute forme de coopération avec les collectivités territoriales mais bien de garder la maîtrise des missions et des personnels universitaires. Les universités actuelles pourront se regrouper dans "des établissements de coopération universitaire" dans le cadre de la "nouvelle gouvernance". On pressent les "économies d'échelle", on peut craindre pour l'existence de certaines structures actuelles UFRSTAPS, SUAPS.

Il convient également de rapprocher cela de la globalisation budgétaire qui permettrait une libre gestion, par les Directions, des emplois et donc ferait peser un risque sur le statut et les services des personnels.

Qui déterminera demain la politique sportive d'un établissement ? Les élus locaux qui voteront les crédits considéreront-ils toujours le sport comme une mission universitaire relevant du service public ?

D'autant que le renforcement du pouvoir des Présidents n'est pas de nature à nous rassurer sur la nécessaire amélioration du fonctionnement démocratique des établissements.

Nous appelons les collègues des SUAPS, UFR STAPS et IUFRM à s'opposer à ce projet qui nous ramènerait au fonctionnement universitaire des années 60.

Nous demandons son retrait et l'ouverture de véritables négociations.

Le SNEP, le SNESup, l'intersyndicale du supérieur appellent à la grève le 26 mai 2003, jour de présentation au CNESER du projet de loi.

Le G-8 à Evian et le Contre G-8

Les 1^{er}, 2 et 3 juin 2003 se tiendra à Evian le G-8, regroupement du club des 8 pays les plus riches de la planète. Ce G-8 prétend jouer de fait le rôle de gouvernement du monde, ce pourquoi les peuples de la planète ne l'ont jamais mandaté.

Instance illégitime, le G-8 impose pourtant ses choix et oriente la marche du monde.

De nombreuses initiatives et mobilisations citoyennes sont prévues de la part du mouvement alter-mondialiste et la coordination européenne contre le G-8 (CECG-8) pour manifester à cette occasion. La FSU, comme tous les syndicats européens est signataire de l'appel à participer à ces protestations. Celles-ci doivent être un symbole fort pour clamer qu'il n'est plus tolérable que les populations de la planète entière payent en termes de santé, d'éducation, de culture et souvent de leur vie, la course au profit qui caractérise les orientations prises par les grands de ce monde, notamment lors de sommets comme celui-ci.

Nous accusons le G-8 d'impulser des politiques néo-libérales qui accélèrent la concentration des richesses en s'attaquant au droit du travail et en précaarisant l'emploi et les conditions de vie des populations, favorisant les exclusions culturelles et la destruction de l'environnement.

Les militants du SNEP seront là pour faire entendre aux maîtres du monde réunis à Evian qu'ils ne pourront plus continuer à disposer de la planète comme ils l'entendent.

Ne nous laissons pas spolier de nos droits à vivre dans un monde que nous devons pouvoir laisser sans honte à nos enfants.

Gérard DECORPS - Chamonix le 21 mai 2003

Et pendant ce temps-là

Dopage :

34 sportifs chinois ont été contrôlés positifs lors de tests antidopage en 2002, soit 11 de plus qu'en 2001.

Salaires :

Si les salaires des salariés du public et du privé régressent, ceux des grands patrons progressent : quelques exemples, J.M. MESSIER (Vivendi-Universal) 5,6 millions d'euros en 2002 (+10,1 %), A. ZACHARIAS (Vinci), 2,95 millions d'euros (+12,9 %), I. LANDAU (Aventis) 1,5 millions d'euros (+35,7 %). Il en est de même pour la quasi-totalité des grands patrons. En plus ils touchent des stock-options et des revenus boursiers conséquents. Notons qu'en 2002 les cours des actions des entreprises qu'ils dirigent se sont effondrées (-74 % pour Vivendi-Universal, -18,5 % pour Vinci, -35,1 % pour Aventis...). "C'est pas la crise pour tout le monde."

Droit syndical :

Le Conseil d'Administration du Crédit Lyonnais vient de voter l'exclusion des administrateurs salariés alors que leur mandat allait jusqu'à 2005.

Emploi :

La direction d'Alstom prévoit une réduction des effectifs du groupe de 3 000 emplois, dont 620 en France (sites de Belfort, la Courneuve, Levallois). A Dreux, Phillips veut supprimer 295 emplois sur 900. Les salariés occupent l'usine.

Bonne nouvelle :

L'usine Toyota de Lens va créer 500 emplois. Le responsable à la production de Toyota considère les travailleurs français plus compétents et productifs que leurs homologues américains. Que n'a-t-on pas dit par ailleurs pourtant de ces français qui ne veulent plus et ne savent plus travailler et ne pensent qu'aux loisirs !

Commerce :

Plus de 430 élus français ont signé un appel demandant un moratoire des négociations sur l'AGCS (accord général sur le commerce des services).

Retraite :

Condamné pour complicité de crimes contre l'humanité : Maurice Papon, remis en liberté, réclame le rétablissement de ses pensions d'ancien fonctionnaire et parlementaire.

Assemblée Générale de l'UNSS : Quelle fonction ? Quel fonctionnement ?

Réunie mardi 20 mai, l'AG annuelle de l'UNSS aurait pu connaître un déroulement "traditionnel", mais...

Mais le SNEP a quelque peu bousculé la tradition, en présentant deux vœux qui avaient déjà été présentés, au CA de l'UNSS, le 21 mars.

Traditionnels, le rapport d'activité, le compte financier et le projet de budget présentés par le Directeur de l'UNSS et le débat qui suit : interventions des élus des AS, qui ont travaillé ensemble la veille de l'AG et qui, militants du sport scolaire sur le terrain, posent les questions que se posent les collègues et font des propositions pour améliorer le fonctionnement et le rayonnement de l'UNSS ; interventions du SNEP sur

le contexte et les mobilisations en cours, sur les exigences en terme de développement, sur la demande d'un financement ministériel à hauteur des besoins de l'outil remarquable que constitue le sport scolaire (les élus des AS, le SNEP et le SE ont voté contre le projet de budget 2003, la subvention du MJENR restant constante). Traditionnel aussi le résultat des votes, puisque la composition de l'AG permet à la parité administrative de voter "comme un seul homme" pour faire majorité... mais il y a parfois un grain de sable.

Les deux vœux du SNEP ont quelque peu bousculé le mécanisme habituel.

Le 1^{er} vœu :

□ L'Assemblée générale de l'UNSS souhaite une augmentation du nombre d'emplois mis à disposition de l'UNSS par le MJENR. Celui-ci devrait atteindre 200 dans les trois ans, pour faire face aux besoins des services départementaux et régionaux.

A été approuvé : 20 pour, 5 contre, 4 abstentions, 16 refus de vote.

Le second vœu :

□ L'Assemblée générale demande que le CA de l'UNSS soit régulièrement consulté sur les choix d'affectation des emplois et, éventuellement, sur des redéploiements internes.

A été rejeté : 19 pour, 25 contre, 3 abst, 2 refus de vote.

Le directeur de l'UNSS restera donc seul responsable des choix concernant la structure, les postes et les cadres de l'UNSS. Nous ne proposons pourtant qu'une "consultation", pour que la transparence prenne chair. Dont acte : la transparence restera limitée au constat a posteriori des décisions prises. Dommage, il y avait là une belle occasion de montrer à ceux, nombreux, qui pensent que les choix importants concernant l'UNSS ne sont pas faits au CA et à l'AG, qu'ils se trompent.

Michel FOUQUET

La Coupe de foot du monde scolaire de Seine Saint Denis : Un tournoi dans l'action

Sixième édition, vendredi 16 mai 2003, de la "Coupe de foot du 93", organisée par l'UNSS 93. Pour la 6e fois, réussite totale : 1600 collégiens dont autant de filles que de garçons, 186 équipes et 24 terrains, 4 tournois (6^e/5^e garçons et

filles, 4^e/3^e garçons et filles), arbitrage de qualité, assuré par des jeunes formés et compétents, encadrement par les collègues.

Soleil, bonne humeur, jeu de qualité au rendez-vous, comme tous les ans, mais, originalité de cette

année, le contexte marqué par l'action revendicative et un mouvement très puissant en Seine Saint Denis. En grève reconductible depuis plusieurs semaines pour certains, nos collègues allaient-ils tirer un trait sur la 6^e Coupe scolaire ? Réponse sans ambiguïté : 188 équipes présentes sur les 192 prévues. Les enseignants d'EPS ont considéré que le travail réalisé dans les collèges auprès de plus de 10 000 garçons et filles ne pouvait pas ne pas trouver son aboutissement avec les finales. Question de respect des élèves, de l'événement et du comité d'organisation. Ils étaient nombreux à arborer l'autocollant "Professeur en grève reconductible", pour montrer aussi que leur présence ne signifiait pas un éloignement du mouvement.

Autre initiative marquante : la tenue d'une conférence de presse, transformée en table ronde en raison de l'absence (scandaleuse, une fois de plus vu l'importance et

la qualité de l'événement) de la presse et des médias en général. Participants : l'Inspection académique, l'UNSS (départementale, régionale et nationale), des élus locaux et des représentants du secteur associatif et du district FFF. Tous les intervenants ont salué la qualité de l'initiative, en particulier dans le contexte de la SSD et du monde du football ; les exigences en terme de formation des jeunes (joueurs, arbitres, reporters) ont été rappelées, ainsi que la nécessité d'élargir encore le Comité de parrainage avec un engagement ferme et constant de tous les partenaires (ministères, FFF, RATP, collectivités...). Serge Reitchess, l'initiateur du projet, a rappelé son rêve de voir cette Coupe scolaire élargie à tous les sites de la Coupe 98, en attendant mieux encore...

Et si l'UNSS se faisait l'écho de cette proposition ?

Michel FOUQUET



Des orientations gouvernementales inacceptables

Les dernières péripéties autour de la pseudo-négociation engagée par Fillon et ayant conduit la CFDT et la CGC à accepter un relevé de conclusions, n'ont pas, contrairement à ce que pensait le gouvernement, affaibli la mobilisation.

Ce dernier pensait avoir trouvé une issue à la crise mais il a vite déchanté : les dernières manifestations du 13 et 25 mai témoignent de la puissance de la mobilisation et de la détermination des salariés du public et du privé, pour que s'ouvrent de réelles négociations sur d'autres bases que le texte actuel et à partir des revendications qu'ils expriment.

Elles portent sur de nouvelles problématiques qui passent notamment par une politique active de l'emploi, des financements nouveaux garantissant à chacun un taux de pension de 75 % à 60 ans avec 37,5 annuités.

Les quelques concessions qui ont été faites en dernière minute, même si elles peuvent correspondre à des revendications portées par les organisations syndicales, ne mettent pas en cause le fondement des projets du gouvernement.

Le cœur du dispositif est bien l'allongement de la durée d'assurance nécessaire pour avoir une retraite à taux plein (40 années en 2008, 42 en 2020) et une diminution importante du montant de la pension.

Le cumul de cette disposition et la mise en place d'une pénalité pour les personnes qui n'auraient pas le nombre d'annuités demandées et qui désireraient quitter le métier avant 65 ans entraîneront l'amputation du montant de leur pension de l'ordre de 25 à 30 %. Au-delà de ces principales mesures, d'autres droits sont sacrément amputés.

Les femmes

Elles sont particulièrement visées avec la suppression de la bonification pour enfant, pour les enfants nés après le 1er janvier 2004, puisque ne seront validées que les périodes d'interruption d'activité pour élever un enfant. Les hommes sont de même concernés. Et pourtant le défi aujourd'hui, c'est bien de relever le taux d'activité des femmes et de leur permettre de concilier une vie professionnelle enrichissante, et un meilleur partage des tâches domestiques.

Les inégalités de carrière qu'elles subissent ne sont nullement compensées. Un autre élément qui les pénalise d'autant plus fortement est l'institution de la décote : car ce sont-elles qui ont le plus souvent cessé de travailler pour élever les enfants et qui de ce fait n'auront pas le nombre d'annuités requises.

Le métier d'enseignant

Il a beaucoup évolué ces dernières années, parce qu'il est en contact direct avec les jeunes et que les problèmes auxquels la société est confrontée ne s'arrêtent pas à la porte de l'école. L'exercice professionnel est usant et génère du stress et des tensions. A cette pénibilité du métier, s'ajoutent pour notre profession les problèmes de santé et d'usure physique qui deviennent particulièrement sensibles à un certain âge.

Les dispositifs de CPA et de CFA étaient largement plébiscités par les enseignants d'EPS, des aménagements de fin de carrière souhaités, notamment la réduction du temps de service.

Or ce que nous propose le gouvernement pour la CPA, après la quasi-extinction du CFA constitue un recul inacceptable.



Le rachat des années d'études

Le gouvernement nous dit avoir fait un geste important notamment pour les enseignants en leur permettant de bénéficier d'une prise en compte de leurs années d'études. En effet, ils sont concernés, particulièrement par l'augmentation de la durée de cotisation, quand on sait qu'aujourd'hui l'âge moyen de passage des concours est à 25 ou 26 ans. Ce qui n'est pas dit : cela ne doit pas coûter un centime à l'organisme payeur.

Or, les montants qui nous ont été indiqués oscillent pour une année entre 5 000 euros en début de carrière et 15 000 euros en fin de carrière. Sans commentaires !

De même, sur les **bonifications de dépaysement**, qui si elles sont maintenues dans le code des pensions, peuvent être de fait supprimées. C'est un décret en Conseil d'Etat qui en fixe la hauteur et les zones concernées.

Comme on le voit, les enseignants sont particulièrement pénalisés par les propositions du gouvernement.

C'est bien d'une autre réforme dont nous avons besoin pour assurer le devenir des retraites. Mais celle-ci ne peut passer par un recul important de droits sociaux.

Dominique DELIGNY

Taux de pension pour un départ à 60 ans

Pour une situation identique : départ à 60 ans avec le même nombre d'annuités mais avec des dates différentes.

Exemple : pour un enseignant partant avec 32 annuités le montant du taux de sa pension est de 64 % en 2003, il sera de 42,86 % en 2020, soit une diminution du montant de sa pension de 33,04 %.



annuités	2003	2008	2012	2016	2020	EVOL 2020/2003
32	64%	58,20%	52,39%	46,27%	42,86%	-33,04%
33	66%	60,02%	54,03%	47,71%	44,20%	-33,04%
34	68%	61,84%	55,66%	49,16%	45,54%	-33,04%
35	70%	63,66%	57,30%	50,60%	46,88%	-33,04%
36	72%	65,48%	58,94%	52,05%	48,21%	-33,04%
37	74%	67,29%	60,58%	53,49%	49,55%	-33,04%
38	75%	69,11%	62,21%	56,66%	54,29%	-27,62%
39	75%	72,03%	66,35%	61,67%	59,20%	-21,07%
40	75%	75,00%	70,61%	66,87%	64,29%	-14,29%

Vous trouverez ci-joint les principales modifications apportées au projet de loi sur les retraites après la réunion du Conseil Supérieur de la Fonction Publique du 19 mai.

Le gouvernement met en place la même technique que celle qui avait été utilisée pour le privé.

On commence doucement et on accentue progressivement l'effet des mesures. Les enseignants qui partiraient avant 2008 ne devraient pas subir de graves reculs mais ceux qui voudraient partir à 60 ans en 2015 ou 2020 subiront une baisse non négligeable du montant du taux de leur pension : de 20 à 30 %.

	PROJET GOUVERNEMENTAL	EVOLUTION DEPUIS LE 13 MAI
Durée de cotisation	Dès 2004, allongement progressif de la cotisation qui serait de 40 ans en 2008 et de 41 ans en 2012	Maintien des dispositions.
Décote	Instauration progressive d'une " décote " de 6 % par année manquante de cotisation ou par rapport à l'âge limite, plafonnée à 5 ans.	Diminution du taux de décote à 5 %. Application à partir de 2006 et mise en place progressive pour atteindre les 3 % en 2011 et les 5 % en 2015.
Traitement de référence	Il deviendrait le traitement moyen détenu pendant les 3 dernières années.	Retour au calcul sur les six derniers mois.
Les bonifications pour enfant	<ul style="list-style-type: none"> • Enfants nés avant 2004 : un an si interruption (congé maternité, parental). • enfants nés à partir de 2004 : suppression bonification forfaitaire ; validation de l'interruption avant les trois ans de l'enfant. 	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction des disponibilités. • Interruption de travail et diminution du temps de service pour élever un enfant de moins de 8 ans au lieu de 3 ans
CPA	Un tout autre dispositif pour la cessation progressive d'activité.	Exercice à mi-temps : rémunéré à 60% au lieu de 55 %. (80% avant la réforme). L'âge d'entrée en CPA passera progressivement de 55 à 58 ans d'ici 2008.
Rachat d'années d'études	Il y aurait la possibilité de racheter les années d'études accomplies dans l'enseignement supérieur dans la limite de 3 ans.	Années nécessaires correspondant au premier emploi étendues à l'emploi de titularisation. Introduction d'un délai maximal d'un an entre diplôme et réussite au concours. Suppression de la limite d'âge et étalement des paiements au choix de l'intéressé.
Bonifications pour services hors d'Europe	Restrictions importantes.	Retour à la formulation actuelle de la loi. Attention au décret d'application.
Primes	Régime additionnel facultatif pour les primes	Deviendrait obligatoire.
Temps partiel de droit	Temps partiel de droit élargi à la quotité de 80 %	Temps partiel de droit élargi aux quotités de 60, 70 et 80%
<i>Précisions. Années d'Ecole Normale à partir de 18 ans, IPES</i>		<i>Leur prise en compte n'est pas remise en cause.</i>

A propos des examens

Après un long débat, les 70 militants nationaux du SNEP réunis les 15 et 16 mai 2003 en CDN ont proposé une orientation sur la question des examens. Cette position s'applique sans distinction tant au contrôle ponctuel qu'au CCF.

– le CDN a rappelé le caractère imprescriptible du droit de grève et le fait que ce droit s'applique à toutes les tâches relevant de nos services et de nos missions y compris les examens,

– simultanément, il réaffirme sa volonté de ne pas faire du blocage des examens ou de formes diverses de rétention de notes ou d'avis, un moyen délibéré d'action.

Cette orientation s'explique par le souci de ne pas couper le mouvement actuel, les enseignants, de l'opinion publique et tout particulièrement des élèves et de leur famille.

– pratiquement, le CDN appelle les collègues grévistes, les sections départementales et académiques du SNEP à imposer le report des épreuves prévues (contrôle ponctuel ou CCF sans distinction), à exiger de l'administration qu'elle prenne ses responsabilités dans ce domaine, qu'elle arrête de multiplier les pressions diverses sur les collègues. Il y a aujourd'hui des possibilités de report qui peuvent être trouvées.

– en cas de "difficulté majeure" (cf texte du CDN) qui mettrait les intérêts fondamentaux des jeunes en cause par rapport aux examens, le CDN propose aux collègues, grévistes ou non, d'apprécier collectivement et localement la situation concrète dans laquelle ils se trouvent. Les enseignants devront pouvoir choisir le maintien des épreuves annoncées. Dans cette circonstance, le CDN demande aux collègues se trouvant dans ce cas de figure de trouver les formes effectives de solidarité avec l'action en cours et ceux qui l'animent.

La réquisition

La balle est aujourd'hui dans le camp du gouvernement, lui seul à les clés de l'arrêt du conflit. En retirant ses différentes propositions, en revenant sur d'autres, en remettant en perspective un vrai débat sur les transformations de l'école et sur les retraites, il a les moyens de lever les hypothèques qui pèsent sur la fin de l'année scolaire. Lui seul peut éviter que la lutte actuelle tourne au désespoir. Le SNEP le met en garde sur la façon dont il va gérer la situation dans les jours qui viennent.

Les recteurs et vraisemblablement les chefs d'établissement par délégation peuvent pour **"sauvegarder les besoins essentiels de la**

nation", procéder à la réquisition des fonctionnaires. Ils peuvent le faire, en dernier recours sous le contrôle du juge qui appréciera a posteriori le fondement d'une telle décision et d'éventuels abus de pouvoir (des recours immédiats en référé liberté sont possibles). Cette procédure est de nature exceptionnelle et grave. La réquisition doit être notifiée individuellement et par écrit. Le non-respect de la réquisition correspond à un service non fait et peut entraîner des sanctions disciplinaires.

Tout dépend aussi, bien entendu, du rapport de force et de la nature du conflit en cours. Chacun comprendra qu'en définitive c'est la puissance de la mobilisation, son unité et le soutien sans cesse recherché des parents et de l'opinion qui permettra de faire avancer les revendications, y compris celles concernant l'exercice du droit de grève, et d'éviter, ou de limiter les sanctions financières ou autres que tenteraient d'appliquer les pouvoirs publics en vue de diviser et de restreindre le mouvement.

L'utilisation de la réquisition est d'abord une question politique.

Les collègues peuvent nous consulter sur cette question.

S'agissant des examens et de la réquisition, les enseignants d'EPS peuvent consulter notre site www.snepsu.net et y trouver plus d'informations.

Alain BECKER

OPTIONS

Nous avons appris par des collègues que, concernant les épreuves ponctuelles d'options, face à la limitation introduite dans la note de service d'avoir, pour l'élève, 3 composantes culturelles, le ministère aurait demandé aux Recteurs d'autoriser les élèves à passer les épreuves sans tenir compte de cette limitation.

L'information ne serait pas passée par un document écrit, et visiblement, elle n'a pas été répercutée partout en France.

Si cette information était vérifiée, malgré le fait qu'elle confirme la critique que nous avons faite de cette note de service et dont ni le ministère, ni l'inspection générale n'avait tenu compte à l'époque, cela créerait une injustice : nombre d'élèves ont en effet été dissuadés de s'inscrire pour respecter les textes.

Nous avons immédiatement écrit à la DESCO pour savoir ce qu'il en est réellement, et faire savoir notre colère de n'avoir pas été écoutés au moment opportun.



Bien que la situation actuelle rende le suivi de la question du Bac EPS un peu difficile, nous ne pouvons que nous inquiéter du silence de l'administration sur ce sujet. Nous avons produit deux documents (disponibles sur notre site Internet, envoyés à la DESCO, à l'IG ainsi qu'à tous les IPR) depuis le début de l'année pour participer à un travail constructif. Mais l'attitude du ministère lors de l'audience que nous avons eue en avril pourrait nous conduire à un choix de notre point de vue suicidaire : ou tout accepter en bloc ou tout refuser. Ce qui est inacceptable. Gardons à l'esprit l'orientation qui est la nôtre depuis le début : être fermes et exigeants à la fois sur les principes et les mises en œuvres concrètes.

De la même façon, aucune information en direction de la profession n'a été donnée sur le travail de la commission nationale Bac. Nous avons demandé à être reçus, en tant qu'organisation professionnelle, par cette commission pour présenter nos analyses : aucun réponse.

Nous allons à nouveau écrire au Directeur des enseignements scolaires pour lui faire part de notre mécontentement sur la gestion de ce dossier :

– Sur la question des indemnités pour le deuxième examinateur le problème n'est pas réglé. Nous allons tout mettre en œuvre pour trouver les modalités d'action adéquats dès la rentrée. Nous allons questionner nos partenaires syndicaux et les parents d'élèves pour présenter sur ce sujet un front plus large.

– Nous avons aussi des exigences en matière d'accompagnement de la réforme : l'urgence a été invoquée cette année, elle ne pourra plus l'être l'année prochaine. La FPC doit être développée pour, non pas informer les enseignants de la "bonne" marche à suivre, mais réellement associer tous les professionnels à la construction et au développement de l'évaluation dans la discipline. Tous les collègues enseignant en lycée doivent être réunis dès la rentrée prochaine pour un vrai bilan collectif.

Mais il faut se dégager des pressions et des aménagements à court terme : s'il convient de répondre ici et maintenant aux problèmes concrets il faut aussi lancer des pistes de réflexion et faire des propositions pour l'avenir.

Pour une part, à cause du manque de moyens, certaines mesures ont produit parfois des effets inverses de ceux attendus. La gestion de la co-évaluation par exemple, par le refus d'indemniser les enseignants et reconnaître ainsi le travail supplémentaire fourni, ont amené ceux-ci à trouver des solutions qui ont majoritairement conduit à diminuer les temps d'apprentissage et augmenter la complexité de l'observation/notation.

Par ricoché, ceci nous conduit à interroger de façon plus approfondie plusieurs points qui échappent aujourd'hui à la discussion : le nombre d'activités (3) qui s'avère très contraignant, ne laissant aucune latitude dans l'année pour la gestion du temps d'apprentissage, et la nature même du contrôle en cours de formation qui n'est finalement pas forcément la solution la plus adaptée à notre discipline. La conception des référentiels, jetés en pâture dans la profession sans explication ni transparence, interrogent également le contenu et le processus d'élaboration des productions institutionnelles. Enfin, dans un contexte où l'on nous présente la décentralisation comme le nec plus ultra de la gestion efficace de l'école, on doit faire le constat de disparités criantes et parfois désespérantes selon les académies : ici on nous demande de remettre les notes attribuées aux élèves en l'état, là on nous demande une première harmonisation dans l'établissement, ici nous avons des logiciels pour rentrer les notes, là rien n'est prévu...

Sur le moyen terme donc, nous allons réengager le débat, à partir de nos propositions, sur des sujets tels que le type de contrôle (CCF, ponctuel...), les barèmes, les méthodes de construction des référentiels...

Christian COUTURIER

PUBLICATIONS

Didactique de l'éducation physique État des recherches

Chantal Amade-Escot a réuni quatorze articles qui traduisent l'état de la recherche en EPS. L'ouvrage rend compte de l'évolution des problématiques, des cadres théoriques et des méthodologies utilisées. Il met aussi en évidence l'étendue des connaissances produites qui renouvellent la compréhension de certains phénomènes de l'enseignement de notre discipline.

**Editions Revue EPS,
11 avenue de Tremblay, 75012 Paris**

Une affaire de discipline L'éducation physique en France et en Europe (1970-2000) Gilles Klein

Un livre qui apporte des informations intéressantes dans différents domaines : l'Europe de l'EPS, l'histoire des années 70, et enfin un descriptif minutieux des débats internes de la commission verticale et du GTD de 81 à 93 qui fait bien ressortir les tentatives de trouver des compromis comme le forcing du tandem Pineau – Parlebas pour imposer leurs vues. Regrettons quand même une classification plus que douteuse des courants pédagogiques des années 60 et notamment l'invention d'une "école marxiste syndicale".

**Editions Revue EPS,
11 avenue de Tremblay, 75012 Paris**

Basket et éducation physique au collège André KAWA

Après le Volley-ball et le Football, André Kawa traite du Basket en E.P.

C'est un homme de terrain qui expose ici sa conception de l'enseignement du Basket au collège, dans les conditions ordinaires (mixité notamment). Des références aux programmes à l'organisation matérielle, de l'organisation de la classe à celle du cycle, des situations pédagogiques à l'évaluation, l'enseignement du BB est disséqué et présenté par un expert.

**CRDP de Poitou Charentes
6 rue Ste Catherine, 86034 Poitiers Cedex**

Difficile sans aucun doute pour les collègues engagés dans des mouvements de grève reconductible sur les questions de décentralisation, retraite, budget, etc. de mettre en même temps en œuvre des stratégies, des initiatives pour préparer la rentrée de l'EPS et du sport scolaire dans leur établissement. Et pourtant il nous faut faire en sorte que nos préoccupations, nos besoins spécifiques d'enseignants d'EPS ne soient pas absents des exigences générales d'amélioration du système éducatif.

Au-delà des formes classiques (réunion municipale de répartition des installations, CA de fin d'année, intervention auprès de l'IA et Recteur, etc.) chaque équipe devra trouver les formes d'intervention pour que la rentrée 2003 se déroule au mieux.

Le SNEP Atout, bulletin mémento n° 677 du 20 novembre 2002 contient l'ensemble des textes et ressources pour vous aider (nous en noterons ci-dessous sous la forme S.A. page X).

■ Installations sportives

Les propriétaires (municipalités pour l'essentiel, mais aussi syndicat intercommunal,...) d'installations utilisées par les établissements de second degré réunissent actuellement les "utilisateurs". Il faut à cette occasion contribuer :

à faire valoir les besoins réels en équipements sportifs

- en rapport avec les programmes officiels et les examens d'EPS, et pas seulement du point de vue de la gestion de la "DGES" (Dotation Globale d'Équipements Sportifs) qui est souvent source de tensions voire de conflits entre établissements de second degré, entre premier et second degré (quand il n'y pas l'enseignement supérieur et les établissements privés !). Ce peut être l'occasion de formuler des propositions concernant la construction, la rénovation d'installations sportives

- en rapport avec le sport scolaire du mercredi après-midi

à faire le point des problèmes relatifs à la sécurité dans la pratique des APSA dans les installations existantes

(document synthétique écrit, signé du chef d'établissement, indiquant les problèmes, suggérant des aménagements, etc.).

■ Heures-poste et HSA :

Certaines académies font état de consignes rectorales pour rendre, actuellement, 1% de la DHG attribuée il y a quelques mois pour préparer la rentrée 2003. C'est tout à fait inadmissible puisque partout, la DGH initiale avait été jugée insuffisante. C'est d'ailleurs une des raisons des mouvements actuels !

Chaque équipe éducative doit poursuivre l'analyse engagée en début 2003 sur la hauteur et l'utilisation de la DHG. Il est toujours possible de faire bouger des éléments par l'action. Il faut partir de l'analyse des différentes situations, mettre en avant les exigences et propositions de l'équipe, les porter à la connaissance des parents, intervenir auprès des décideurs, en CA, etc.

- vérifier la bonne application des horaires officiels (S.A. p 67)

- refuser les décisions anormales :

- * Complément de service imposé à un collègue pendant que persistent des HS ou lorsqu'un projet permettrait d'éponger "l'excédent"

- * Menace de disparition de forfaits AS ou refus de prendre en compte ceux-ci (cf temps partiels)

- * refus de prendre en compte le droit à coordination

- * poste à cheval sur trois établissements

entre 2 séances d'EPS, créneaux d'utilisation des installations, normes de sécurité, regroupement de classes...), souhaits des collègues (en terme de demi-journées libres, de niveaux de classe...) et droits des collègues (forfait A.S dans le service, décharge de service en cas de service partagé entre 2 établissements de 2 communes différentes, aménagement de service pour les collègues exerçant à temps partiel, ...).



Si du fait d'un "excédent horaire" (parfois faible) un poste est menacé de partition ou de disparition, il faut en tout état de cause demander son maintien en formulant des propositions d'utilisation de cet excédent (soutien en EPS, projet natation, ouverture d'une option, de l'enseignement de détermination, d'un atelier de pratique en LP, 3 profs pour 2 classes dans certaines activités...).

■ Les emplois du temps

Ils commencent à être ébauchés. C'est le moment où "se choquent" contraintes liées aux installations, aux niveaux d'enseignement (horaires EPS, examens EPS, stages dans la voie professionnelle, etc.), exigences disciplinaires (répartition des horaires d'EPS, temps

Cela nécessite échange dans l'équipe et propositions communes auprès du chef d'établissement.

Certaines situations doivent faire l'objet d'un refus catégorique (S.A. p 63) :

- journée de 7 h ou plus
- découpage anormal des horaires : 3 h consécutives, 2 tranches horaires pour une même classe dans la même journée
- regroupements de classes anti-pédagogiques
- emploi du temps établi autoritairement sans tenir compte de la disponibilité des installations, de leurs capacités d'accueil
- volonté d'imposer plus de 1 HSA par collègue (voir ci-dessous)
- etc.

Une réflexion propre et des exi-

gences doivent être mises en avant pour les collègues en poste avec complément de service.

■ Les heures supplémentaires (HS)

Des chefs d'établissements continuent à "ignorer" le nouveau décret (du 13/10/89) et à imposer deux HSA. En refusant de faire plus d'une heure, vous ne faites qu'appliquer la réglementation. D'autre part, pour de nombreux chefs d'établissements, la notion de déficit ne commence qu'à partir du moment où il a imposé à chaque enseignant 1 parfois 2 HS. C'est ainsi que là où un poste pourrait être créé, cohabitent des HS et un groupement d'heures effectué par un collègue qui se retrouve ainsi sur deux établissements, voire plus. Il est alors indispensable d'organiser le refus collectif des HS. Dès que l'équivalent d'un demi poste peut être obtenu (et à plus forte raison un poste entier) ou qu'un complément de service sur un autre établissement peut être évité. Cela passe par un débat dans l'équipe pédagogique et avec les autres disciplines. Des cas d'exemption des HS sont prévus (S.A. p 20) pb de santé, temps partiel, décharge de service, ...

■ Le projet EPS

Il inclut la programmation d'APSA et doit faire l'objet d'une réflexion collective, spécifique à chaque niveau d'enseignement, pouvant déboucher sur des évolutions / modifications en matière de programmation d'APSA, d'organisation de l'EPS (y compris sur les sorties et stages pour l'année suivante).

Un examen critique du fonctionnement, cette année, en lycée, de l'évaluation au Bac doit être fait (quelles avancées, quelles difficultés, quels blocages ?) afin d'en tirer des conclusions pour l'année suivante et d'intervenir auprès du chef d'établissement, des IPR et du Recteur pour faire connaître vos difficultés et vos exigences.

Dans la voie professionnelle, l'année 2003/2004 sera celle de la mise en œuvre des programmes pour la première année des CAP, des BEP et des bacs pro. Cela nécessite une réflexion collective si possible dès juin.

De même, la participation des enseignants d'EPS aux IDD en collège, aux TPE en lycée ou aux PPCP en LP doit être posée avec les exigences que cela implique en terme d'heures, de dédoublements, de rémunérations.

Doit être également désigné dès juin le (la) coordonnateur (trice) pour l'an prochain.

■ Le sport scolaire :

La confection des emplois du temps dans le cadre de la DHG est le moment où se pose l'enjeu du forfait A.S pour chaque enseignant d'EPS (affecté sur poste complet ou avec complément de service (avec parfois nécessité d'harmoniser entre les 2 établissements), à temps complet ou à temps partiel, dans la confection des emplois du temps (S.A. p 19 et 71).

Nous appelons les équipes à être très vigilantes pour que, comme le prévoit la réglementation, le forfait indivisible de 3 h d'AS soit prévu dans le service de tous les enseignants d'EPS (y compris ceux qui arriveront à la rentrée après mutation) et pour que soit libéré le mercredi après midi dans les emplois du temps des élèves.

Mais la fin d'année, c'est aussi le moment de la réflexion sur le fonctionnement de l'UNSS (réunion-bilan au niveau AS, district ou départemental).

■ La FPC :

Les amputations et gels de crédits ont eu, dans la plupart des académies, des conséquences néfastes pour la FPC (réductions ou suppressions de stages pour l'année en cours) et ont conduit des rectorats à revoir encore à la baisse les prévisions de stages pour l'année à venir voire à mettre en cause l'existence d'un Plan Académique de Formation. La bataille pour l'inscription massive des enseignants d'EPS aux actions de formation est un enjeu syndical.

■ Les crédits pour l'EPS

A la fin de l'année scolaire, un C.A doit examiner le compte financier de l'année.

C'est le moment de faire le bilan des crédits qui ont été affectés pour que



fonctionne l'EPS. Ont-ils été suffisants ? Les critères de répartition par discipline sont-ils transparents ? Avez-vous des propositions à présenter dans le cadre d'une décision budgétaire modificative (DBM) ? (S.A. p 61).

La communauté éducative, les élus locaux qui devraient être présents dans le C.A, doivent être informés de tous ces dysfonctionnements, afin de comprendre les spécificités de notre discipline et se prononcer ainsi en toute connaissance sur les vœux que vous ferez voter afin de mettre un coup d'arrêt à des situations qui portent atteinte à la qualité de notre enseignement et au forfait A.S. Les premières victimes, ce sont les élèves, il faut le dire !

Sur tous ces points, il faut intervenir, mais pas seul !

Une contribution de l'EPS au bilan général avec les responsables des autres syndicats de la FSU donnera un poids supplémentaire à vos observations.

Nous appelons les équipes d'établissement à faire connaître leurs besoins. Pour cela les moyens sont multiples : courriers à l'IA, au Recteur, au conseil général ou régional, aux parents, à la presse, interventions, manifestations, conférences de presse...

Le SNEP départemental ou académique doit être informé de vos demandes. C'est le moyen de relayer vos interventions et d'avancer ensemble sur vos besoins.

Agir d'abord dans l'établissement c'est indispensable, mais ce n'est que le premier maillon de l'action pour créer le rapport de force nécessaire pour gagner de réelles avancées.

La situation est telle, dans nombre de secteurs, qu'on ne sait ce que sera le mois de juin. Pour autant, nous appelons chacun à se préoccuper de la rentrée 2003 de l'EPS (ce que personne ne fera à notre place) tout en participant pleinement aux actions générales qui se développent actuellement.

La fonction publique dans le collimateur du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat, instance importante dans notre pays, a remis en mars un rapport "perspectives pour la fonction Publique". Ce texte vient à point nommé pour soutenir des orientations gouvernementales que nous avons déjà dénoncées.

Forme classique désormais, il part d'un certain nombre d'affirmations que nous partageons. Exemples : "La France s'est préoccupée de se doter d'une fonction publique moderne, c'est-à-dire bénéficiant d'un état opposable au pouvoir politique, pour la faire échapper au favoritisme et à l'arbitraire". Son statut "a permis que se constitue en France une fonction publique intègre, professionnelle et impartiale".

Mais c'est ensuite pour expliquer que compte tenu des "évolutions nombreuses qui interviennent à l'étranger", de "la nécessité pour la FP de faire preuve d'une efficacité accrue", de l'indispensable "maîtrise des dépenses publiques", de "la nouvelle loi organique relative aux finances", il faut remettre en cause acquis et gestion de notre FP qui ont pourtant fait sa professionnalité, sa modernité, son intégrité !

Le statut, les règles de fonctionnement sont parés de tous les vices : se succèdent les affirmations et les poncifs du type "une gestion normative, bureaucratique, égalitariste" qui "grève la capacité concurrentielle de la France", "un certain laxisme en matière d'absentéisme ou de congés", etc. (Allègre a fait des émules !).

Pour en arriver à préconiser un assouplissement du statut des fonctionnaires, le secteur privé étant érigé en modèle, et un rapprochement du droit de la fonction Publique du droit commun du travail.

On retrouve ainsi dans les propositions les principaux points des différents projets de réforme de l'Etat et de gestion de ses personnels qui se sont succédés ces dernières années et que nous avons dénoncés :

- proposition de généralisation de la politique de contractualisation, par ex. "contrat d'affectation sur emploi" que le fonctionnaire aurait directement à négocier avec son autorité gestionnaire et multiplication du recrutement de précaires sous contrat ;
- séparation du grade et de l'emploi ("la situation des agents n'est plus déterminée par la seule évolution de leur grade mais aussi par les emplois occupés") ;
- évolution profonde des conditions de recrutement (vers des recrutements régionaux ?) et

de déroulement de carrière (plus grande reconnaissance du "mérite") avec un pouvoir accru accordé aux chefs hiérarchiques intermédiaires dans la gestion des personnels ;

- suppression des "trop nombreux corps de fonctionnaires" et remplacement par quelques grands "cadres de fonctions" liés aux grandes filières professionnelles ;
- remise en cause des actuelles instances paritaires et "suppression du dispositif faisant des élections aux CAP des différents corps la base de la représentativité des organisations syndicales".

Ce qui est proposé est bien la casse des fondements mêmes de la FP en France, garantie par un statut (indépendance, professionnalité,

impartialité des fonctionnaires, refus du favoritisme et de l'arbitraire). Il s'agit de casser les solidarités, les statuts, les références collectives, le paritarisme, etc.

On est bien loin du souci mis en avant "d'efficacité de la FP". Ce sont en fait les fonctionnaires qui se battent actuellement, en particulier dans l'éducation, qui sont porteurs de propositions axées sur la qualité du service rendu au public.

Le Conseil d'Etat, lui, propose un pseudo "service public" libéralisé, en fait la mort du SP à la française, celui là même dont il a pour charge de garantir le fonctionnement.

Michèle CHARPIN
Serge CHABROL

MGEN : Cotisations transformées.

Participez aux AG de juin

En 2002, la MGEN n'a équilibré son budget qu'à l'aide de ses produits financiers.

En 2003, son budget est voté en déséquilibre : les prestations versées seront supérieures aux cotisations encaissées.

Le déficit de notre mutuelle sera sensiblement accru par les récentes mesures gouvernementales qu'elle tentera d'éponger : déremboursement de médicaments, hausse des tarifs médicaux, recul de l'APA... sans parler des maladies causées par les conditions de travail dégradées.

Et pourtant, les mutualistes voudraient bien, aussi, que leurs besoins continuent à être mieux pris en compte en lunetterie, dentisterie, orthodontie, dépendance...

Les projets gouvernementaux concernant la santé seront soumis à l'Assemblée nationale cet automne et aggraveront encore le coût supporté par les mutuelles tout en ouvrant un espace nouveau à la concurrence des assurances.

La question est donc posée, et débattue au sein des organismes dirigeants de la MGEN : quelles augmentations des cotisations décider puisqu'il ne peut être question de réduire les prestations ?

Plusieurs solutions sont envisagées : Un forfait pour les enfants à charge ? Un forfait accru pour les conjoints, y compris sans ressources ? Un taux de cotisation accru pour les retraités ? Le passage du taux commun de 2,5 % à 2,6 % ou plus ? Une partie de la couverture devenant facultative ? Des options ?

Il est évident que la solution ne doit pas être étroitement comptable.

Elle ne peut pas non plus être différée.

Les mutualistes doivent s'y retrouver pour que la mutualisation ne se détériore pas aggravant encore les problèmes rencontrés. Le débat doit donc concerner le plus grand nombre possible de mutualistes aux assemblées générales de juin.

2 impasses nous semblent devoir être absolument évitées :

- Négliger la contribution active de la MGEN à la lutte contre les transferts de coûts de l'Etat vers les mutuelles et contre la marchandisation de la santé via les assurances privées. Les convergences dans la lutte doivent être recherchées, largement.

- Oublier de faire la clarté sur la contribution financière de la MGEN au sauvetage – nécessaire – du CREF via la nouvelle UMR. La plus grande transparence est indispensable.

La balle est dans le camp des organismes de la MGEN mais aussi dans celui des mutualistes.

Edouard VERNIER